



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## Dossier de presse

# Un encadrement de qualité dans les services d'éducation non-formelle

18 février 2016

# Un encadrement de qualité dans les services d'éducation non-formelle

## I. Un encadrement de qualité, pour offrir les meilleures chances à tous

---

L'accueil des enfants ou des jeunes dans une crèche, une maison relais ou une maison des jeunes n'est plus ce qu'il était. On est loin aujourd'hui du seul objectif de faire « garder » l'enfant dans une structure pour permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. En confiant leur enfant à un service d'éducation non-formelle, les familles sont en droit de s'attendre à un encadrement de qualité qui réponde aux besoins de l'enfant, lui offrant des opportunités d'expérience et d'apprentissage variées favorisant son développement et son intégration sociale.

Cette nouvelle mission des services d'éducation non-formelle est d'autant plus importante que ceux-ci sont fréquentés par plus de 80% des enfants au Luxembourg. Offrir le meilleur soutien possible à tous ces jeunes, indépendamment de leur milieu d'origine, relève de **l'équité des chances**, dans les services d'éducation non-formelle comme à l'école.

Pour répondre à ces enjeux socio-éducatifs et préparer au mieux l'avenir de la génération future, le gouvernement entend mettre en place un **système de qualité pédagogique** qui s'applique à tous les services d'éducation non-formelle : **crèches, maisons relais, foyers, maisons de jeunes et assistants parentaux**<sup>1</sup>.

Le système aura pour but de garantir une prise en charge de qualité à tous les enfants et jeunes et d'aider les différents services à s'engager dans un processus de développement continu de la qualité.

Le système comprend :

1. un **cadre de référence national sur l'éducation non-formelle** des enfants et des jeunes (0 à 29 ans);
2. un **dispositif d'assurance qualité** qui introduit
  - l'obligation pour les services d'éducation non-formelle d'élaborer un **concept d'action général** ;
  - la tenue d'un **journal de bord** ;
  - l'obligation de **formation continue** pour le personnel socio-éducatif ;
  - l'évaluation externe par des agents régionaux.

Le projet de loi afférent (*projet de loi sur la jeunesse*, 6410) sera soumis au vote de la Chambre des députés fin février 2016.

---

<sup>1</sup> Certains instruments sont spécifiquement adaptés au cas spécifique des assistants parentaux (concept d'action général, journal de bord).

## II. Le cadre de référence national, fil rouge de la qualité pédagogique

---

Établi pour une période de trois ans, le cadre de référence national décrit les objectifs généraux et les principes pédagogiques fondamentaux que les services d'éducation non-formelle doivent mettre en œuvre pour offrir aux enfants et aux jeunes une prise en charge de qualité et les soutenir au mieux dans leur développement.

Le cadre de référence se décline en **sept champs d'action**. Il garantit que chaque enfant ou jeune confié à un service d'éducation non-formelle se voit proposer des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans l'ensemble de ces champs.

Pour stimuler les processus d'apprentissage, les enfants et les jeunes sont encouragés à interagir activement avec leur environnement et leurs pairs, à formuler leurs intérêts, à expérimenter de manière autonome. L'apprentissage par la pratique, l'absence de pression liée à un horaire ou une obligation de résultats, la prise en compte des besoins et intérêts individuels, la participation des enfants aux processus de décision sont les principes au cœur du travail pédagogique dans les services d'éducation non-formelle.

### 1. Créativité, art et esthétique

Dans les services d'éducation non-formelle, les enfants se retrouvent dans un environnement riche et stimulant qui répond à leurs besoins d'expression créatrice. Pour élargir leurs formes d'expression et apprendre à communiquer leurs perceptions et sensations de diverses manières, les enfants se voient proposer une offre artistique variée : activités de musique, de danse et de rythme, création et représentation de spectacles, initiation à des œuvres d'art, ... Les enfants ont la possibilité d'expérimenter avec divers matériaux, outils et techniques pour développer de manière ludique et créative leurs compétences.

### 2. Langue, communication et médias

Le développement des compétences langagières est essentiel pour chaque enfant, notamment dans le contexte multilingue de la société et de l'école luxembourgeoise. Les services d'éducation non-formelle ont un rôle important à jouer en complément de l'école. Une attention particulière est portée à la création de situations de communication variées, à la qualité du dialogue et de l'expression. La valorisation des langues maternelles, la prise en compte du profil linguistique de l'enfant, l'interaction avec ses pairs, les jeux de rôle, l'accès aux livres, aux contes, etc., sont autant d'éléments indispensables au développement langagier qui font partie de l'offre pédagogique dans les services d'éducation non-formelle. Les services mettent à disposition des espaces dédiés à l'utilisation ludique et créative de la langue, de l'écriture et des médias, tout comme des outils numériques (appareil photos, caméras, ordinateurs,...) que les enfants utilisent comme outil d'apprentissage ou de créativité.

### 3. Mouvement, conscience corporelle et santé

Les enfants ont besoin de s'exprimer par le mouvement. Hormis les considérations de santé, l'activité physique contribue à développer les compétences sociales, l'estime de soi, la capacité de gérer le stress. Pour répondre au besoin d'activité physique des enfants, des activités en plein air leur sont quotidiennement proposées. À l'intérieur, les services proposent des espaces et des équipements qui encouragent les enfants à bouger et qui leur donnent l'occasion de développer force, coordination, endurance, vitesse et agilité.

Les repas sont l'occasion de se familiariser avec une alimentation et une culture alimentaire saines, tout en permettant de vivre des moments de convivialité.

#### **4. Valeurs, participation et démocratie**

Les enfants grandissent dans une société hétérogène, multilingue et multiculturelle. Vécues ensemble, les situations de la vie quotidienne (jouer, manger, se reposer, bouger, échanger, ...) sont autant d'occasions de connaître, de vivre les cultures, langues, valeurs et expériences de leurs pairs. Les enfants apprennent ainsi à vivre ensemble, à participer, à accepter l'autre, à s'intégrer dans le processus de groupe. En donnant aux enfants la possibilité d'exprimer leur avis ou préférences, de participer activement aux décisions (p. ex sur les activités proposées), ils apprennent à jouer un rôle dans leur communauté.

#### **5. Émotions et relations sociales**

Pour développer leur confiance en soi et devenir des adultes confiants, les enfants ont besoin de liens affectifs et émotionnels fiables. Ils créent et entretiennent des liens d'amitié avec leurs pairs et des relations de confiance avec les adultes qui les encadrent, conditions essentielles pour leur bien-être et le développement de leurs capacités socio-émotionnelles. Au contact avec les adultes, les autres enfants et le monde environnant, ils façonnent leur personnalité, apprennent à connaître leurs propres intérêts et talents, leurs forces, mais aussi leurs faiblesses. En jouant ensemble, ils apprennent à collaborer, à respecter des opinions contraires et à gérer des conflits.

#### **6. Sciences et techniques**

En permettant aux enfants d'expérimenter, de manipuler et de créer de manière autonome et ludique, les services de l'éducation non-formelle leur offrent des conditions idéales pour développer leurs compétences mathématiques, scientifiques et technologiques. Des espaces bien équipés en jeux et en matériels divers axés sur les mathématiques, la technique ou les sciences naturelles éveillent l'intérêt et la curiosité des enfants. Un espace extérieur bien aménagé, la possibilité de prendre soin d'animaux ou de plantes, permettent aux enfants d'être en contact direct avec la nature et de vivre intensément les différentes saisons.

#### **7. Transitions (uniquement pour le secteur de la jeunesse)**

Pour aider les jeunes à mener à réussir leur transition vers l'âge adulte, une large offre d'éducation, d'information et de conseil leur est proposée dans les services d'éducation non-formelle.

### **III. Le dispositif d'assurance-qualité**

---

#### **1. Le concept d'action général**

Sur la base du cadre de référence national, chaque service d'éducation non-formelle élabore un concept d'action général. Ce concept décrit les choix méthodologiques, les priorités et les moyens pédagogiques ainsi que le plan de formation continue du personnel que le service entend mettre en œuvre au niveau local pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre de référence. Le concept d'action général tient compte des spécificités du service, qui peuvent varier d'un service à l'autre (contexte local, régional ou national, groupe-cible, situation géographique, offre de prestations, etc.).

Le concept d'action général est élaboré pour une durée de trois ans. Il est validé par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

## 2. Le journal de bord

Chaque service d'éducation non-formelle tient un journal de bord qui comprend le relevé journalier des activités pédagogiques et qui documente les règles et procédures internes ainsi que le plan de formation continue du personnel éducatif.

Document de référence, le journal de bord permet de vérifier la cohérence entre la pratique éducative et le concept d'action général élaboré par le service. Il sert également au contrôle de la qualité pédagogique par les agents régionaux.

## 3. La formation continue du personnel éducatif

Il est reconnu que la formation du personnel a un impact positif sur la qualité de l'encadrement des enfants, voire sur leur développement. Aussi la nouvelle loi introduira-t-elle une obligation de formation continue pour le personnel des services d'éducation non-formelle.

Le personnel d'encadrement engagé à plein temps doit participer à au moins 32 heures de formation continue sur une période de deux ans (avec un minimal de 8 heures de formation par an).

Pour le personnel employé à temps partiel, le nombre d'heures de formation continue est adapté proportionnellement.

## 4. L'évaluation externe de la qualité pédagogique par des agents régionaux

La nouvelle loi instaure également un système de contrôle systématique de la qualité pédagogique des services d'éducation non-formelle. Ce contrôle est assuré par 22 agents régionaux, affectés au Service national de la jeunesse (SNJ).

Les agents régionaux effectuent des visites sur place pour vérifier si les services mettent en œuvre leurs concepts d'action généraux respectifs. Ils vérifient l'adéquation de la pratique éducative avec ces concepts, contrôlent l'application des dispositions sur la formation continue et formulent, le cas échéant, des recommandations pour favoriser le développement de la qualité.

La visite des agents régionaux comprend également un échange sur la pratique éducative sur base d'un questionnaire préétabli. Ces « questions-dialogue » ont pour but de susciter le dialogue sur les points forts et les défis de l'activité pédagogique ou sur l'orientation conceptuelle du service.

Les visites des agents régionaux ont lieu deux fois par an et sont annoncées au moins deux semaines à l'avance. Les agents rédigent un rapport qu'ils transmettent au ministre, à la commune et au gestionnaire concerné.

Dans les services d'éducation non-formelle, on distingue deux dimensions de qualité:

- **la qualité structurelle** : ratio enfants/éducateur, taille des groupes, infrastructure (surface, équipements, espaces extérieurs disponibles, ...)
- **la qualité du processus** : programmes et activités, approche pédagogique de l'équipe éducative, interactions entre éducateurs et les enfants ou jeunes.

La qualité structurelle est régie par la loi dite ASFT (*loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique*).

La qualité du processus fait l'objet du projet de loi 6410.

#### IV. Évolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants (0 – 12 ans)

---

L'offre de places en services d'éducation et d'accueil (SEA) et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 51.124 places en 2015.

Situation au 31.12.2015	Places en 2009	Places en 2015
<b>Services d'éducation et d'accueil</b> (Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies) <b>conventionnés</b>	20.308 places	37.440 places
<b>Services d'éducation et d'accueil</b> (Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies) <b>commerciaux</b>	2.734 places	10.460 places
<b>Assistance parentale</b>	1.606 places	3.278 places
<b>TOTAL</b>	24.648 places	51.124 places

#### Évolution des agréments :

- Aperçu global de l'évolution des agréments

	2009	2015
SEA conventionnés	350	417
SEA à vocation commerciale	113	354
Assistants parentaux	368	696
Total:	<b>831</b>	<b>1.467</b>